



LIMOGES MÉTROPOLE

Les décisions du Conseil communautaire du 19 février 2025

Le Conseil communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé mercredi 19 février à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.

Publié le 19 Février 2025

Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées par les 74 élus communautaires (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/institution/le-conseil-communautaire>), ont été approuvés les dossiers suivants :

Approbation du budget primitif 2025

Le budget de l'année 2025 a été construit en parallèle de l'élaboration de la loi de finances, finalement adoptée le 5 février dernier. Cette loi de finances reste contraignante pour les collectivités avec un effort imposé d'environ 2,5 millions d'euros à Limoges Métropole, contre 5 millions d'euros initialement prévus.

Malgré ce contexte, Limoges Métropole a bâti son budget primitif pour cette nouvelle année avec pour objectif principal la poursuite de la réalisation du Projet de territoire, voté en début de mandat par les élus. Ainsi, le budget proposé pour 2025 est dans la continuité du budget 2024 avec un programme d'investissement qui est arrivé à maturité, impliquant un pic d'investissement.

> En matière de dépenses d'investissement, ce sont 120 millions d'euros (hors dette) qui seront inscrits, dont 82 millions pour le budget principal, un montant élevé et inédit pour Limoges Métropole.

Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses

L'aménagement de l'espace communautaire avec un budget de 57 M€ pour la poursuite :

- > **des travaux de voirie** et du programme de **rénovation urbaine « Quartiers en mieux »**,
- > **des programmes d'aménagement importants** (RN 147 et 520, entrée sud de Limoges, secteur des Casseaux),
- > **des projets de transports urbains dans le cadre du projet MOOVÉO**, la mise en accessibilité du réseau et le pôle d'échange multimodal.

Le développement et l'aménagement économique, social et culturel avec un budget de 32 M€ permettant :

- > le projet de **rénovation énergétique de la coupole d'ESTER** dont les travaux débuteront à la rentrée scolaire 2025,
- > la construction du **centre de ressources électroniques hyperfréquences photonique d'ici 2026**,
- > la création d'une **nouvelle patinoire d'ici 2028** et d'un **camping communautaire**,
- > A cela s'ajoute des **travaux d'aménagement et de voirie sur les zones d'activités** du territoire ainsi que le soutien aux entreprises.

La transition énergétique et l'environnement :

- > **avec le projet d'écopôle ASTER**
- > et le lancement des **nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire**.

Des taux de fiscalité en dessous des moyennes nationales

Pour l'exercice 2025, les taux proposés sont stables avec notamment une fiscalité directe locale (foncier bâti et non bâti, contribution foncière des entreprises) qui restera à un niveau modéré au regard des moyennes observées en France.

Cette stabilité sera possible grâce à des dépenses de fonctionnement contraintes qui n'évolueront que de 0,7 % par rapport au budget de 2024.

Plan d'actions 2025 de l'Office de Tourisme et soutien financier

L'Office de tourisme intercommunal (OTI) de Limoges Métropole assure la promotion et la commercialisation touristique du territoire, en cohérence avec les organismes touristiques départementaux et régionaux.

Le bilan de l'année 2024 est positif pour la destination Limoges malgré une météo dégradée, des élections anticipées et les jeux olympiques d'été qui se sont déroulés plusieurs semaines à Paris.

Dans ce contexte, l'OTI enregistre tout de même un bon niveau de fréquentation physique de ses locaux avec plus de 50 000 visiteurs. En parallèle, le site internet continue d'enregistrer une très forte croissance avec plus de 60 % de fréquentation supplémentaire et le taux de popularité sur les réseaux ne cessent d'augmenter. Les visites guidées Ville d'Art et d'Histoire établissent un nouveau record après une année 2023 déjà historique avec près de 10 000 personnes accueillies.

Plan d'actions 2025

Le plan d'actions de l'OTI s'inscrit en cohérence avec la stratégie touristique portée par Limoges Métropole et définit les objectifs suivants parmi lesquels :

- > **affirmer la spécificité et la personnalité de la « Destination Limoges »** autour de 4 traits principaux : monumentale, talentueuse, gourmande & festive,
- > assurer la promotion nationale auprès des cibles de clientèles prioritaires et **développer la promotion internationale dans le cadre du Contrat de destination**,
- > mettre en place et développer le réseau **Destination Limoges « Events & Groups »** destiné à renforcer la collaboration entre partenaires et la promotion du tourisme d'affaires et de groupes,
- > poursuivre le travail d'animation des communautés (adhérents/ambassadeurs, partenaires du réseau commercial, commerçants du centre-ville...),
- > simplifier le *Pass touristique* en le recentrant sur le territoire,
- > affirmer la fonction d'accueil et de lieu de passage des locaux autour de la boutique, d'expositions temporaires et d'animations,
- > poursuivre l'activité en lien avec le label Ville d'Art et d'Histoire avec des visites récurrentes et événementielles à destination des clientèles individuelles, groupes & scolaires,
- > contribuer au développement et à la promotion du tourisme de savoir-faire et du tourisme sportif, en lien avec les partenaires,
- > **accompagner les projets pilotés par Limoges Métropole** (acquisition & implantation de bornes numériques à contenus touristiques, Contrat de destination..).

Soutien de Limoges Métropole

Le budget global du programme d'actions de l'OTI s'établit à 1 483 000 € pour l'année 2025. Pour accompagner le plan d'actions présenté, il a été proposé d'attribuer :

- > une aide financière directe de Limoges Métropole de l'ordre de **849 500 €**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens,
- > et d'assurer la **charge des loyers des locaux** de l'OTI.

Création d'une plateforme d'expérimentation 5G

Dans le cadre de sa stratégie de filière électronique hyperfréquences, et dans l'objectif de renforcer son écosystème et ses avantages compétitifs dans ce domaine, Limoges Métropole s'est positionnée sur un appel à projet européen visant à accompagner **le développement de boucles 5G locales* avec la Ville de Limoges et l'entreprise AXIONE.** (<https://www.axione.com>)



La 5G constitue la 5^{ème} génération de réseaux mobiles, elle repose sur une technologie dite cellulaire à haut débit permettant d'offrir un service sécurisé bénéficiant d'une instantanéité dans les échanges. Son débit étant beaucoup plus rapide (10 fois plus que la 4G), la 5G ouvre la voie à de nouvelles possibilités d'innovation dans de nombreux champs d'application, de la santé aux mobilités, ou encore de l'énergie à la sécurité.

**les boucles 5G locales sont des réseaux 5G déployés sur des zones géographiques limitées permettant une connexion ultra-rapide et fiable dans un cadre sécurisé, privé ou restreint.*

Un appel à projet européen

Un groupement formé de Limoges Métropole, la Ville de Limoges et l'entreprise AXIONE, a décidé de construire un projet autour de la mise en œuvre d'une plateforme d'expérimentation de cas d'usages de la 5G et de commercialisation de solutions répondant aux besoins du territoire, de ses habitants et de ses entreprises.

Ainsi, le groupement a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet européen « **5G and Edge Cloud for Smart Communities** » en février 2024 afin d'expérimenter, via un soutien conséquent de l'Union Européenne (UE) sur une durée de 3 années, la faisabilité d'une plateforme 5G sur le territoire de Limoges Métropole.

Dénommé « **5G-SMILE** », le projet a été retenu et une convention de subvention, ayant pour objet de définir les modalités de financement, a été signée entre le Groupement et la Commission européenne.

Expérimentation 5G sur le territoire de Limoges Métropole

Le projet, conduit par le groupement, porte sur la création d'une plateforme d'expérimentation de cas d'usages 5G sur deux secteurs ciblés : **ESTER Technopole et le Centre hospitalier universitaire (CHU)**. Le but étant d'imaginer des solutions techniques répondant à des besoins publics ou privés dans le cadre d'un réseau autonome et sécurisé.

À ce jour, les cas d'usages ont été définis par Limoges Métropole, la Ville de Limoges et le CHU :

- > **La sécurité avec la Police Municipale de la Ville de Limoges** grâce à un réseau de communication souverain interfacé entre les intervenants (Police municipale, Police nationale et Gendarmerie) afin d'éviter les doublons et coordonner les interventions,
- > **Le Smart City sur le parc d'ESTER Technopole élargi à des secteurs limitrophes** (mobilité, différenciation d'éclairage public piéton/véhicule, vidéosurveillance, qualité de l'air, détection des fuites d'eau, surveillance de la qualité de la voirie, pilotage des réseaux de chaleur...),
- > **La santé avec le CHU de Limoges pour les communications internes (personnels et patients)** sur les différents sites de l'établissement.

Financement de l'expérimentation

L'appel à projets étant européen, il permet de bénéficier d'un cofinancement de l'Union Européenne à hauteur de 75 % des dépenses réalisées sur les 3 années de l'expérimentation. Ainsi, AXIONE prendra en charge la création du réseau, Limoges Métropole avec la Ville de Limoges financeront quant à eux les capteurs numériques qui seront conçus pour répondre à leurs propres besoins.

Le budget prévisionnel est estimé à 4,9 M€ TTC, principalement porté par AXIONE pour la création du réseau. **Les dépenses prévisionnelles pour Limoges Métropole s'élèvent à 860 000 € sur 3 ans intégrant :**

- > des coûts de pilotage du projet pour 243 400 €,
- > et 616 600 € pour le développement et l'expérimentation des capteurs numériques.

Grâce au cofinancement de l'Union Européenne, le coût net de l'opération pour Limoges Métropole s'élève à 215 000 € sur 3 ans, soit 71 666 € par an.



Dans un contexte d'efforts budgétaires réclamés par l'État aux collectivités et d'une forte baisse des dotations pour l'année 2025, **les séances du Conseil communautaire ne sont plus diffusées en direct et retransmises en ligne à compter de janvier 2025**. Cela représente une économie de près de 100 000 euros d'ici la fin du mandat.

En revanche, la salle du Conseil communautaire reste Accessible au grand public les jours des séances.
